

L'an deux mille quinze, le jeudi neuf juillet à 19 h 00, les membres du conseil communautaire de la « Communauté de Communes des Côtes de Combrailles », dûment convoqués le 29 juin 2015, se sont réunis à Combronde sous la présidence de Jean François SECOND, Vice-Président.

Nombre de membres :

En exercice : 27  
Présents : 21  
Votants : 23

Étaient présents : DREVET Y, BOURBONNAIS JC, NONY AM, ESTEVE AM, CRYSPIN G, ESPAGNOL A, POUZADOUX JP, CAILLET P, CHOMET L, CHANIER R, GUILLOT S, FAYE P, LANGUILLE A, BONNET G, MOMPIED JP, SECOND JF, MUSELIER JP, BOULAIS L, CHARBONNEL P, BERAUD N, LAMAISON MH.

Pouvoirs : M LAMBERT donne pouvoir à M SECOND, Mme VIALANEIX M donne pouvoir à ESPAGNOL A.

Excusés : LAMBERT B, PERRET D, M. PIGNEUR Y, PERROCHE P, VIALANEIX M, MOREL P, JACQUART E, LELIEVRE S,

Secrétaire de séance : Monsieur MUSELIER JP

**Désignation d'un Secrétaire de séance : Monsieur Jean Pierre MUSELIER**

**Signatures par délégation :**

1) Voirie

Libellé	Nom du fournisseur	Montant engagé TTC	Commune
SIGNALISATION HORIZONTALE MAX MENUET COMBRONDE	AXIMUM AUVERGNE	2 666,16 €	COMBRONDE
COMMANDE POTEAU 114 PROCITY	SIGNAUX GIRO	571,10 €	COMBRONDE
FOURNITURE DE VOIRIE JOZERAND 29062015	EUROVIA DALA	822,96 €	JOZERAND

2) Habitat

**Sans objet**

3) Jeunesse

N°	date	Objet
07-2015	28/05/2015	arrêté ALSH fixant les tarifs des sorties pédagogiques pour l'été 2015

#### 4) Moyens humains : créations d'emplois

N°	date	Nom	Objet
2015/247	26/06/2015	TEMP2015/027	Création poste temporaire - JEUNESSE ANIMATEUR ALSH - 3,33/35ème - 04/07 au 31/07/2015
2015/248	26/06/2015	SAIS2015/026	Création poste saisonnier - ANIMATEUR ALSH - 20,85/35ème - 04/07 au 31/07/2015
2015/249	29/06/2015	SAIS2015/027	Création poste saisonnier - ANIMATEUR ALSH - 29,08/35ème - 01/07 au 31/07/2015
2015/250	29/06/2015	SAIS2015/028	Création poste saisonnier - SOCIAL AIDE A DOMICILE - 8,31/35ème - 01/07 au 05/07/2015
2015/251	29/06/2015	SAIS2015/029	Création poste saisonnier - JEUNESSE ANIMATEUR ALSH - 2,56/35ème - 04/07 au 31/07/2015
2015/252	29/06/2015	SAIS2015/030	Création poste saisonnier - JEUNESSE ANIMATEUR ALSH - 20,08/35ème - 06/07 au 31/07/2015
2015/259	01/07/2015	SAIS2015/031	Création poste saisonnier - JEUNESSE ANIMATEUR ALSH - 28,85/35ème - 01/07 au 31/07/2015
2015/260	01/07/2015	SAIS2015/032	Création poste saisonnier - JEUNESSE ANIMATEUR ALSH - 31,15/35ème - 25/07 au 31/07/2015
2015/261	01/07/2015	SAIS2015/033	Création poste saisonnier - JEUNESSE ANIMATEUR ALSH - 34,29/35ème - 10/07 au 31/07/2015

**Le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, l'ajout des points ci-dessous à l'ordre du jour :**

D20150709-03 Convention de participation financière avec la commune de GANNAT : travaux sur la voie communale n°128 (CHAMPS)

D20150709-04 : Programme voirie 2015 - avenant n°1 avec l'entreprise EIFFAGE TP - LOT n°1 commune de Champs.

#### **Tourisme : Présentation de l'Office de Tourisme des Combrailles (fonctionnement, actions, bilans,...).**

Mme MERCIER président de l'OTC et Mme LEPICIER directrice présentent au conseil communautaire le rapport d'activité 2014 de l'OTC, les nouveautés et les perspectives de développement des actions touristiques sur les Combrailles. Les horaires et lieux de permanence de l'OTC sont transmis dans toutes les communes.

L'OTC demande à ce qu'un représentant par commune soit identifié comme personne contact. La communauté de communes s'engage à faire le lien pour fournir une liste complète à l'OTC.

Il est rappelé que le montant de la cotisation versée par la communauté de communes est de 18 676,04 euros pour 2015. Les communes peuvent inscrire sur leur site internet le lien avec le site de l'OTC. Un crédit photos est également disponible libre de droit. Pour son utilisation il convient de contacter l'OTC. L'intégralité de la présentation est consultable sur le site [www.tourisme-combrailles.fr](http://www.tourisme-combrailles.fr).

Les communes peuvent disposer de brochures touristiques éditées par l'OTC. Les fiches randonnées établies sur le territoire de la communauté de communes et en vente au tarif de 1 euro sont présentées au conseil. La communauté de communes dispose au total de 3 fiches randonnées

- N°9 château Jaloux à Champs édité en 2013
- N°11 de la source à la pierre branlante à Montcel édité en 2015
- N°13 le tour du Puy Murat à Jozerand édité en 2015

## **D20150709-01 VOIRIE – AVENANT N°3 AU PROCÈS-VERBAL DE MISE À DISPOSITION PAR LA COMMUNE DE SAINT HILAIRE LA CROIX DES BIENS IMMEUBLES AU PROFIT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES CÔTES DE COMBRAILLES.**

La commune de Saint-Hilaire-la-Croix souhaite aménager un espace public au lieu-dit « village de Chamalet ». L'emprise du projet est constituée de la parcelle section ZD numéro 275.

La commune de Saint-hilaire-la-Croix par délibération en date du 19 juin 2015 a procédé au classement de la parcelle ZD 275 dans le domaine public en tant que voie communale à caractère de place publique et a modifié le tableau de classement de la voirie communale.

Il est désormais nécessaire de mettre à jour par voie d'avenant le procès-verbal de mise à disposition par la Commune de Saint Hilaire la Croix des biens immeubles affectés à l'exercice des compétences « Politique Communautaire du Cadre de Vie » et « Voirie Communautaire » au profit de la Communauté de Communes des Côtes de Combrailles.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°3 au procès-verbal de mise à disposition des biens immeubles de la commune de Saint Hilaire la Croix

## **D20150709-02 DOTATIONS D'INVESTISSEMENTS VOIRIE 2016**

En décembre 2014, le bureau communautaire avait demandé que soit examiné la possibilité de répartir les l'enveloppe complémentaire voirie sur les 12 communes membres au lieu de 10 communes comme c'est le cas aujourd'hui.

Pour mémoire, la dotation de chaque commune voirie est composée de deux fractions qui s'ajoutent pour constituer le montant de la dotation communale annuelle :

- Fraction A = montant des charges transférées au titre des investissements voirie par chaque commune
- Fraction B= répartition entre les communes d'une enveloppe complémentaire qui est répartie comme suit :
  - 10 % de l'enveloppe est répartie équitablement entre les communes
  - 90% de l'enveloppe est répartie en fonctions de critères (population, superficie, TP99)

Cette répartition s'appliquerait dès 2016.

Il est donc proposé la répartition suivante :

**DOTATION 2016 : Enveloppe complémentaire partagée à 12 communes et substitution critère TP99 par le critère longueur de voirie**

**1) INDICATEURS COMMUNAUX**

Nom de la Commune	Transfert charges investissement voirie (2011)	Population légale 01 janvier 2015 (population totale)	Superficie	Longueur de voirie communale (km)
Beauregard-Vendon	26 914,39 €	1132	730	18,786
Combronde	56 448,82 €	2106	1790	31,057
Champs	15 000,00 €	373	1513	18,390
Davayat	12 259,95 €	573	233	7,551
Gimeaux	20 000,00 €	415	219	9,435
Jozerand	11 712,81 €	488	1040	30,818
Montcel	8 925,43 €	443	943	20,658
Prompsat	12 414,44 €	438	423	19,967
Saint-Hilaire la Croix	9 464,80 €	316	1621	38,943
Saint-Myon	15 692,56 €	453	551	19,181
Teilhède	13 735,81 €	429	1170	22,014
Yssac la Tourette	9 932,52 €	373	214	5,900
<b>TOTAL</b>	<b>212 501,53 €</b>	<b>7539</b>	<b>10447</b>	<b>242,70 €</b>

**2) CALCUL DE L'ENVELOPPE A REPARTIR**

TOTAL DOTATION 2015	286 000,00 €
TRANSFERT CHARGES (12 COMMUNES)	-212 501,53 €
<b>ENVELOPPE A REPARTIR ENTRE LES COMMUNES (A)</b>	<b>73 498,47 €</b>

**3) REPARTITION DE L'ENVELOPPE PAR COMMUNE**

INDICATEUR(S) PRIS EN COMPTE	FINANCEMENT				
	B	C = 1/12 x 10% A	D = B x 90% de A	E	G = C + D + E
Nom de la Commune	QUOTIEN REPARTITION ( SUP COEFF 1, POP COEFF 2, longueur VC COEF1)	10 % de l'enveloppe répartie également entre les douze communes	90 % de l'enveloppe à répartir selon le coefficient répartition	Montant des charges transférées au titre de l'investissement voirie	TOTAL DOTATION 2016
Beauregard-Vendon	11,19%	612,49 €	7 401,80 €	26 914,39 €	34 928,67 €
Combronde	21,45%	612,49 €	14 188,89 €	56 448,82 €	71 250,19 €
Champs	7,99%	612,49 €	5 284,46 €	15 000,00 €	20 896,95 €
Davayat	5,14%	612,49 €	3 397,15 €	12 259,95 €	16 269,58 €
Gimeaux	4,25%	612,49 €	2 810,20 €	20 000,00 €	23 422,68 €
Jozerand	8,90%	612,49 €	5 887,06 €	11 712,81 €	18 212,36 €
Montcel	7,32%	612,49 €	4 843,81 €	8 925,43 €	14 381,73 €
Prompsat	5,97%	612,49 €	3 951,66 €	12 414,44 €	16 978,58 €
Saint-Hilaire la Croix	9,99%	612,49 €	6 605,80 €	9 464,80 €	16 683,09 €
Saint-Myon	6,30%	612,49 €	4 166,52 €	15 692,56 €	20 471,57 €
Teilhède	7,91%	612,49 €	5 234,12 €	13 735,81 €	19 582,42 €
Yssac la Tourette	3,59%	612,49 €	2 377,16 €	9 932,52 €	12 922,16 €
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>	<b>7 349,85 €</b>	<b>66 148,62 €</b>	<b>212 501,53 €</b>	<b>286 000,00 €</b>

Le bureau communautaire réuni le 21 mai 2015 a donné un avis favorable sur cette répartition des dotations d'investissements voirie.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE les modalités de calcul de la répartition des dotations d'investissement voirie à compter de l'exercice 2016.

**ACQUISITION DE MATERIEL DE LEVE TOPOGRAPHIQUE**

Afin d'améliorer la conception des projets, et de présenter des plans plus précis avant chaque aménagement de voirie, il serait préférable d'effectuer un relevé topographique systématique.

Une comparaison des différentes solutions techniques a été présentée lors de la commission voirie du 29 juin 2015 (prestataire extérieur, station topo classique, antenne GPS, station de numérisation 3D laser).

La solution proposée par la commission est la solution « station laser » qui permet d'effectuer des relevés de très grandes précisions, en passant le minimum de temps sur le terrain.

Selon les devis estimatifs, le coût d'acquisition est d'environ 41 050 € HT (matériel et mises à jour logicielles compris).

Le coût annuel prenant en compte l'amortissement du matériel, le temps de travail, et la maintenance s'élève à 8 600 € HT.

Comparativement, sur une moyenne de 6 projets par an, le coût des levés topographiques par un prestataire extérieur serait de 12 000 € HT.

Le débat est ouvert et les avis sont partagés sur l'opportunité de cet achat.

Pour certains l'achat est prématuré car l'évolution possible des périmètres des EPCI permettrait de mutualiser cet achat sur un périmètre plus large. Compte-tenu de l'usage, le coût d'acquisition et de maintenance peut paraître disproportionné.

Pour d'autres, cet outil permet un travail plus efficace et professionnel du technicien voirie (temps de relevé, précision des projets, rigueur des métrés,...). Un levé topo systématique permet d'ajuster les quantitatifs et linéaires pour les marchés, de limiter les éventuels litiges avec les entreprises et les riverains lors de la réalisation des travaux (niveaux des seuils par exemple,...). Rappelons qu'aujourd'hui certains projets sont dessinés sur la base du cadastre avec toute l'imprécision que l'on connaît à ce fonds de plan.

Le vice-président précise que la réalisation d'un levé topographique n'est aujourd'hui pas systématique lors de la réalisation des projets compte tenu du coût de réalisation par un prestataire externe.

Le conseil communautaire souhaite également que la possibilité de location soit étudiée.

Compte tenu de la discussion et des avis partagés, il est décidé d'ajourner la décision sur ce dossier et de la reporter à une date ultérieure.

### **D20150709-03 CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE AVEC LA COMMUNE DE GANNAT : TRAVAUX SUR LA VOIE COMMUNALE N°128 (CHAMPS)**

Le vice-président expose au conseil communautaire que dans le cadre des travaux d'investissement voirie 2015 sur la commune de Champs, une voie est mitoyenne entre la commune de Champs et à la commune de Gannat.

En accord avec la commune de Gannat, les travaux vont être réalisés courant juillet 2015. L'enveloppe prévisionnelle globale des travaux est de 7 000 €HT.

Ces travaux seront financés à hauteur de 50 % entre les deux collectivités.

La communauté de communes assurera la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE le président à signer la convention financière avec la commune de Gannat.

### **D20150709-04 : PROGRAMME VOIRIE 2015 - AVENANT N°1 AVEC L'ENTREPRISE EIFFAGE TP - LOT N°1 COMMUNE DE CHAMPS.**

Par délibération n°20150506-03 en date du 06 mai 2015, le conseil communautaire a approuvé la signature du marché de travaux de voirie programme 2015 sur la commune de Champs avec l'entreprise Eiffage TP.

Dans le cadre de la réalisation des travaux il est apparu nécessaire d'apporter des modifications au projet initial, ayant pour objet l'introduction de nouveaux prix et l'ajout et la suppression de quantité.

L'avenant n°1 lot 1 commune de Champs voirie 2015 avec l'entreprise EIFFAGE TP a pour objet de prendre en compte ces travaux supplémentaires.

Lot /Entreprise	Avenant	Montant du marché initial ou à l'issu du précédent avenant	Montant avenant (HT)	Nouveau montant du marché (HT)	Augmentation ou Diminution par rapport au montant initial du marché
Lot n°1 Champs EIFFAGE TP	N°1	23 952,50 €HT	+ 3 017,00 €HT	26 969,50 €HT	+ 12,60%

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 09 juillet 2015 a donné un avis favorable sur le contenu de l'avenant proposé ci-dessus.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 au marché VOIRIE 2015 - lot n°1 Champs avec l'entreprise EIFFAGE TP.

## D20150709-05 DÉCISION MODIFICATIVE N°1-2015 SUR LE BUDGET GÉNÉRAL.

Selon l'instruction comptable M14, les frais d'études effectués par des tiers en vue de la réalisation d'investissements sont imputés directement au compte 2031 « Frais d'études ».

Les frais d'études enregistrés au compte 2031 sont virés à la subdivision intéressée du compte d'immobilisation en cours (compte 23) ou le compte d'imputation définitive lors du lancement des travaux par opération d'ordre budgétaire. Les dépenses deviennent alors éligibles au FCTVA.

Plusieurs frais d'études ont été suivis de réalisation de travaux :

- La microcrèche intercommunale (N°inventaire : 2031-1022)
- La médiathèque intercommunale et le centre de ressources du patrimoine du pays des Combronde (N°inventaire : 2031-16)
- Voirie : études préalables à l'aménagement de bourg sur la RD19 et autour de la mairie à Teilhède (N°inventaire :2031-TEL)
- L'école de musique (N°inventaire : 2031-1002)
- Le Fort Villageois de Prompsat (études préalables aux investissements de consolidation : 2004/2031/1, 2004/2031/3 et 2031-2031-7120)

Il convient donc de procéder à une décision modificative afin de pouvoir procéder aux écritures comptables correspondantes.

### Budget général : décision modificative n°1-2015

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-21318-22 : MICROCRECHE	0,00 €	24 410,95 €	0,00 €	0,00 €
D-21731-16 : CENTRE DE RESSOURCES	0,00 €	9 807,20 €	0,00 €	0,00 €
D-21731-18 : Ecole de Musique Intercommunale	0,00 €	1 021,03 €	0,00 €	0,00 €
D-21738-21 : SITE TOURISTIQUE INTERET CTAIRE/PATRIMOINE	0,00 €	37 739,25 €	0,00 €	0,00 €
D-21751-04 : VOIRIE	0,00 €	13 071,09 €	0,00 €	0,00 €
R-2031-04 : VOIRIE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	13 071,09 €
R-2031-16 : CENTRE DE RESSOURCES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 807,20 €
R-2031-18 : Ecole de Musique Intercommunale	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 021,03 €
R-2031-21 : SITE TOURISTIQUE INTERET CTAIRE/PATRIMOINE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	37 739,25 €
R-2031-22 : MICROCRECHE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	24 410,95 €
<b>TOTAL 041 : Opérations patrimoniales</b>	<b>0,00 €</b>	<b>86 049,52 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>86 049,52 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>86 049,52 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>86 049,52 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>86 049,52 €</b>		<b>86 049,52 €</b>

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative n°1-2015 sur le budget général.

## D20150709-06 DÉCISION MODIFICATIVE N°2-2015 SUR LE BUDGET JEUNESSE.

Le président n'expose que la décision modificative n°2-2015 du budget jeunesse a pour objectif de prendre en compte l'acquisition du logiciel de planning pour l'ALSH qui sera imputée au compte 2051 concessions et droits similaires.

<b>63116</b> Code INSEE	<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTES DE COMBRAILLES</b> Budget Jeunesse	<b>DM n°2 2015</b>
----------------------------	---	--------------------

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

#### ALSH DM N °2 ACQUISITION LOGICIEL PLANNING

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2051 : Concessions et droits similaires	0,00 €	5 950,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 950,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2188 : Autres immobilisations corporelles	5 950,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>5 950,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>5 950,00 €</b>	<b>5 950,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative n°2-2015 sur le budget général.

## D20150709-07 MOYENS HUMAINS : OUVERTURE ET FERMETURE DE POSTE SUITE À AVANCEMENT DE GRADE – SERVICE SOCIAL

Le président expose que dans le cadre du tableau d'avancements de grades au titre de l'année 2015, il convient de créer le poste suivant :


- création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2ème classe (avancement de grade) à 35/35ème avec suppression simultanée d'un poste d'Adjoint Administratif de 1ère classe à 35/35ème

Oui cet exposé et après avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité :

- APPROUVE la création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2ème classe (avancement de grade) à 35/35ème avec suppression simultanée du poste d'Adjoint Administratif de 1ère classe à 35/35ème à compter du 01 juillet 2015
- VALIDE la modification du tableau des effectifs qui en découle.

## D20150709-08 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1ER JUILLET 2015.

En application de la délibération D20150709-07, il en découle la modification du tableau des effectifs suivant. Il est proposé au conseil communautaire d'entériner le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> juillet 2015 ainsi établi.

	<b>MODIFICATIONS TABLEAU DES EFFECTIFS</b> <b>1er juillet 2015</b>			
	FILIERES	CATEGORIES	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU
<b>Administrative</b>				
Attaché	A	1	1	1,00
Rédacteur Principal	B	1	1	1,00
Rédacteur	B	3	3	2,15
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	C	2	2	2,00
Adjoint Administratif de 2ème classe	C	2	2	1,50
<b>Technique</b>				
Ingénieur Principal	A	1	1	1,00
Technicien	B	1	1	1,00
Adjoint Technique de 2ème classe	C	2	2	0,51
<b>Sanitaire et Social</b>				
Assistant Socio Educatif Principal	B	1	1	1,00
Educateur de Jeunes Enfants	B	1	1	1,00
Agent Social de 1ère classe	C	4	4	3,20
Agent Social de 2ème classe	C	18	18	12,33
<b>Médico-sociale</b>				
Auxiliaire de Puériculture de 1ère classe	C	2	2	1,67
<b>Sportive</b>				
Aide Opérateur des Activités Physiques et Sportives de 2ème classe	C	1	1	0,80
<b>Animation</b>				
Adjoint d'Animation de 1ère classe	C	3	3	2,69
Adjoint d'Animation de 2ème classe	C	8	8	5,66
<b>Culturelle</b>				
Assistants Territoriaux de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques	B	1	1	1,00
Adjoint du Patrimoine de 2ème classe	C	1	1	0,57
<b>TOTAL PAR CATEGORIE</b>				
	A	2	2	2,00
	B	8	8	7,15
	C	43	43	30,93
<b>TOTAL GENERAL</b>				
		BUDGETAIRE	POURVU	ETP
		<b>53</b>	<b>53</b>	<b>40,08</b>

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ACCEPTE la modification du tableau des effectifs au 1er juillet 2015 tel que présenté ci-dessus.



## D20150717-09 MAISON DES SERVICES INTERCOMMUNAUX – CHÂTEAU DES CAPPONI : DÉPÔT DES DOSSIERS DE DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le président rappelle que par délibération en date du 29 janvier 2015 le conseil communautaire a approuvé le projet de Maison des Services Intercommunaux dans le château des Capponi à Combronde. Il précise que compte tenu des enveloppes de subvention mobilisables notamment au titre du CTDD le plan de financement est le suivant :

DEPENSES		RECETTES			
	Montant en euros HT	Partenaires financiers		Montant de la subvention	Taux
Travaux EPCI	929 236,49 €	Département - CTDD	Enveloppe de 162 254€ pour 3 ans	162 254,00 €	15,36%
Maitrise d'œuvre	86 418,78 €	État - DETR 2015		150 000,00 €	14,20%
Frais divers (CT, SPS, sondages, publicité,...)	40 500,00 €	Fonds pour l'insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique - FIPHPF	50 % de 121 000 €	60 500,00 €	5,73%
		Communauté de Communes (autofinancement)		<b>683 401,27 €</b>	64,71%
<b>TOTAL</b>	<b>1 056 155,27 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>1 056 155,27 €</b>	<b>100,00%</b>

**Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :**

- APPROUVE le plan de financement de l'opération,
- AUTORISE le Président à déposer le dossier de demande de subvention au département du Puy de Dôme au titre du Contrat territorial de développement durable CTDD.

### QUESTIONS DIVERSES

Sans objet.

La séance est levée.

Liste des délibérations du 09 juillet 2015.

D20150709-01 Voirie – Avenant N°3 au procès-verbal de mise à disposition par la commune de Saint Hilaire la Croix des biens immeubles au profit de la Communauté de Communes des Côtes de Combrailles.....	3
D20150709-02 Dotations d’investissements voirie 2016.....	3
ACQUISITION DE MATERIEL DE LEVE TOPOGRAPHIQUE.....	4
D20150709-03 Convention de participation financière avec la commune de GANNAT : travaux sur la voie communale n°128 (CHAMPS).....	5
D20150709-04 : Programme voirie 2015 - avenant n°1 avec l’entreprise EIFFAGE TP - LOT n°1 commune de Champs. ....	5
D20150709-05 Décision modificative n°1-2015 sur le budget général. ....	6
D20150709-06 Décision modificative n°2-2015 sur le budget jeunesse.....	7
D20150709-07 Moyens Humains : Ouverture et fermeture de poste suite à avancement de grade – Service SOCIAL.....	7
D20150709-08 Modification du tableau des effectifs au 1er juillet 2015. ....	8
D20150717-09 Maison des services intercommunaux – Château des Capponi : Dépôt des dossiers de demande de subventions.....	9

Le Vice Président,  
M. Jean François SECOND

Le Secrétaire de séance,  
M. Jean Pierre MUSELIER.

Les membres du conseil communautaire

BOURBONNAIS Jean Claude Beauregard-Vendon	DREVET Yannick Beauregard-Vendon	ESTEVE Anne Marie Beauregard-Vendon	NONY Marie Anne Beauregard-Vendon
CRYSPIN Guillaume Champs	ESPAGNOL Alain Combronde	POUZADOUX Jean- Paul Combronde	CHOMET Laurent Davayat
CAILLET Pascal Davayat	GUILLOT Sébastien Gimeaux	CHANIER Roland Gimeaux	MOMPIED Jean-Paul Montcel
BONNET Grégory Montcel	MUSELIER Jean Pierre St Myon	SECOND Jean-François Prompsat Pouvoir de M Lambert	BOULAIS Loïc St Hilaire la Croix
BERAUD Noël Teilhède	CHARBONNEL Pascal Teilhède	LAMAISON Marie- Hélène Yssac la Tourette	Excusé LAMBERT Bernard Combronde pouvoir à M Second
LANGUILLE André Jozerand	FAYE Philippe Jozerand	Excusée VIALANEIX Michèle Combronde pouvoir à M Espagnol	Excusée PERRET Delphine Combronde
Excusé MOREL Patrick Prompsat	Excusée PERROCHE Paulette Combronde	Excusée JACQUART Elisabeth St Myon	